

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « CS MAG » dont les bureaux se trouvent Chausse de Nivelles 2B à 5032 Mazy.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Bruxelles, 43 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section D n°255M2, 255P2.

Le projet consiste en la régularisation de la toiture de l'annexe et de l'enseigne, et présente les caractéristiques suivantes :

- Le gabarit et l'esthétique du volume principal restent inchangés ;

Pour la toiture de l'annexe :

- Remplacement de la toiture plate ondulée existante par une toiture plate composée d'un gîtage + OSB 22mm + isolation de 10cm et un roofing ;
- L'intégration de 2 coupoles

Pour l'enseigne :

- Le démontage de l'enseigne existante en structure métallique par une structure en bois avec isolant et crépi de ton gris ;
- Située à 2m54 depuis le niveau fini du trottoir, d'une longueur de 16m70, débordante de 70cm et d'une hauteur de 68cm, sans éclairage ;
- une enseigne simple face : de dimension 60x60x7cm, en panneau composite de ton noir avec le logo "SUN 7" ajouré avec plexi blanc translucide 3mm ; éclairage par des LED placées sur le fond ;
- 2 bandeaux LED verts de longueur de 1m50 ;
- Un sticker sans éclairage est apposé sur la vitrine.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation. Le projet est en écart au SOL : l'enseigne dépasse les 1/3 de la largeur de la façade et la saillie dépasse les 60cm autorisés.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 04/02/2026 au 18/02/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 21 janvier 2026